



PARIS
TERRES D'ENVOL



**Programme local
de prévention des déchets
ménagers et assimilés**

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Paris Terres d'Envol

Juin 2022

Signature du président
Pour l'Établissement Public Territorial
Paris Terres d'Envol
Bruno BESCHIZZA
Paris Terres d'Envol

The image shows a circular official stamp of the Paris Terres d'Envol Etablissement Public Territorial. The stamp contains the text 'Paris Terres d'Envol' and a central emblem. A blue ink signature, 'Bruno BESCHIZZA', is written across the stamp. The text 'Signature du président' and 'Pour l'Établissement Public Territorial' is printed above the stamp, and 'Paris Terres d'Envol' is printed below it.

Table des matières

1	Introduction.....	5
2	Contexte d'élaboration du PLPDMA de Paris Terres d'Envol.....	5
2.1	Définition et périmètre de la prévention des déchets	5
2.2	Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	6
2.3	Cadre réglementaire	7
3	Modalités d'élaboration et de suivi du PLPDMA.....	8
3.1	Pilotage et gouvernance.....	8
3.2	Etapas d'élaboration du PLPDMA.....	9
3.3	Ateliers de concertation avec les acteurs du territoire	11
3.4	Consultation publique.....	13
4	Synthèse du diagnostic territorial	16
4.1	Profil socio-économique du territoire.....	16
4.2	Le service de gestion des déchets	16
4.3	Les thématiques de prévention déjà engagée sur le territoire	17
4.4	Les acteurs du territoire	18
4.5	Les gisements d'évitement	19
4.6	Synthèse et enseignements du diagnostic de territoire	23
5	Cadre général du programme d'actions	24
5.1	Objectifs stratégiques du programme	24
5.2	Le programme d'actions	25
5.3	Objectifs de réduction des DMA par actions	27
5.4	Moyens prévisionnels de mise en œuvre de ce programme.....	28
5.4.1	Moyens humains.....	28
5.4.2	Bilan financier.....	29
5.5	Dispositif de suivi et d'évaluation	30
5.5.1	Indicateurs de programme	31
5.5.2	Indicateurs d'actions.....	31
6	Actions du programme	32
6.1	Comment lire une fiche action ?	32
6.2	Les dix fiches actions	33
6.2.1	Fiche 1 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.....	33
6.2.2	Fiche 2 : Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire.....	34

6.2.3	Fiche 3 : Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants collectifs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	35
6.2.4	Fiche 4 : Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire	36
6.2.5	Fiche 5 : Mobiliser un tissu d'acteurs pour développer le compostage collectif	37
6.2.6	Fiche 6 : Développer et animer des ateliers de réparation auprès du grand public	38
6.2.7	Fiche 7 : Sensibiliser les ménages sur leur mode de consommation lors d'animations « caddie malin »	39
6.2.8	Fiche 8 : Promouvoir le don de vêtements aux associations et l'achat de textiles conçus avec des tissus responsables ou de seconde main	40
6.2.9	Fiche 9 : Promouvoir l'autocollant Stop Pub	41
6.2.10	Fiche 10 : Développer et promouvoir l'éco-exemplarité	42
	Annexe 1 : Hiérarchisation de la gestion de déchets selon la directive européenne	43
	Annexe 2 : Règlementation européenne, nationale, régionale et locale	43
	Annexe 3 : les 7 objectifs régionaux	44

LEXIQUE :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFOM : Atouts faiblesses opportunités menaces

AV : apport volontaire

CCES : Commission consultative d'évaluation et de suivi

CS : Collecte sélective

CSP : Catégorie socio professionnelle

DCT : Déchèterie

DD : Développement durable

D3E ou DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire O.M.A. + déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats...)

DV : Déchets verts

EPT : Etablissement Public territorial

Loi TECV : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Loi Grenelle II : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

OMA : Ordures ménagères et assimilés, c'est-à-dire les OMr + les déchets des collectes sélectives (multi matériaux et verre)

OMR : Ordures ménagères résiduelles c'est-à-dire les déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)

PàP : Porte-à-porte

PAV : Point d'apport volontaire

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

PNPD : Programme national de prévention des déchets

PRPGD : Plan régional de prévention et gestion des déchets

PTdE : Paris terres d'envol

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

1 Introduction

Les déchets constituent aujourd'hui un enjeu majeur à prendre en compte pour préserver notre environnement aux générations futures (enjeu du développement durable). L'évolution des sociétés modernes engendre une augmentation de consommation de produits diversifiés. En parallèle on constate une explosion de la production de déchets, et une diversification des flux notamment avec des produits emballés et toxiques par exemple.

Depuis quelques années, on assiste également à un changement de perception du terme déchet, du moins de certains types de déchets qui sont de plus en plus considérés comme ressource de matière secondaire. Conscient que les déchets continueront à engendrer des problématiques à l'avenir, les institutions mondiales, régionales et locales mènent depuis maintenant plusieurs années des réflexions afin d'apporter de nouvelles réponses (ou solutions) adaptées à cette problématique.

Au niveau Européen, les directives récentes exigent une prise en compte de la notion de « Prévention » en amont de la fabrication de tout produit pour limiter au maximum la production de déchets.

Au niveau national, cette notion a été évoquée pour la première fois par une législation de 1992 (loi Royale), qui exige de prendre en compte la nocivité des produits et tenter de la réduire avant la fabrication. Cette loi a été renforcée par les lois Grenelle I et II (2009 et 2010) de l'environnement, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte de 2015 et plus récemment par la loi pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 10 février 2020.

Au niveau des structures territoriales, la thématique des déchets fait partie des premières questions ayant bénéficié d'une prise en compte au sein des coopérations intercommunales à partir des années 60 avec une volonté de maîtriser les coûts. En effet, la gestion des déchets constitue un des dépenses importantes des collectivités. Depuis quelques années, les déchets constituent un sujet d'une grande importance pour les collectivités pour donner suite aux nouvelles réformes et réglementations citées précédemment.

De plus Les nouvelles lois sur la réorganisation des territoires (loi sur la Modernisation de l'Action Publique et Affirmation des Métropoles et celle sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la république de 2015 et 2016) ont donné lieu à une redistribution des cartes en matière de déchets au sein des collectivités.

Ces pour ces raisons que Paris Terres d'Envol s'est lancé dans l'élaboration de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

2 Contexte d'élaboration du PLPDMA de Paris Terres d'Envol

2.1 Définition et périmètre de la prévention des déchets

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de

la collecte réalisé par la collectivité. Ces actions s'appliquent donc à différents niveaux : la conception, la production, la distribution et la consommation.

Elles permettent de réduire :

- Les quantités de déchets produits et collectés : **la prévention quantitative** ;
- La nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités : **la prévention qualitative.**

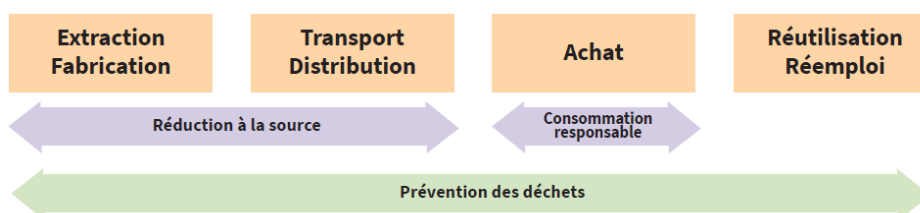


Figure 1 : Schéma illustrant la limite entre la prévention et la gestion des déchets, source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Les termes prévention et collecte sélective sont régulièrement confondus. Or la prévention intervient avant que l'objet ne devienne un déchet alors que la collecte sélective quant à elle, est une solution de gestion de déchets. En effet, elle constitue un levier de valorisation et permet la réintroduction de matière dans le circuit économique mais ne favorise pas la réduction de déchets. Ces derniers doivent être triés, collectés puis traités.

Les politiques de prévention visent à encourager et renforcer les comportements responsables (le zéro déchet, acheter des vêtements de seconde main, utiliser des produits réutilisables à la place de ceux à usages uniques, etc...). Elles soutiennent la mise en place de mesures qui augmentent la responsabilité et la mobilisation de l'ensemble des citoyens sur la production de déchet.

2.2 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Depuis le 1^{er} janvier 2012 suite à la Loi Grenelle 2 de juillet 2010, les collectivités en charge de la collecte des ordures ménagères doivent atteindre des objectifs de réduction. Dans ce cadre, elles doivent élaborer un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 qui indique les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de ce dernier.

Ce programme d'actions est défini par l'ADEME comme un ensemble d'actions coordonnées mis en œuvre par les acteurs du territoire et visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue du diagnostic territorial.

Le cadre du PLPDMA englobe l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). L'encadré bleu de la figure ci-dessous représente les catégories de déchets entrant dans le champ d'action du PLPDMA.

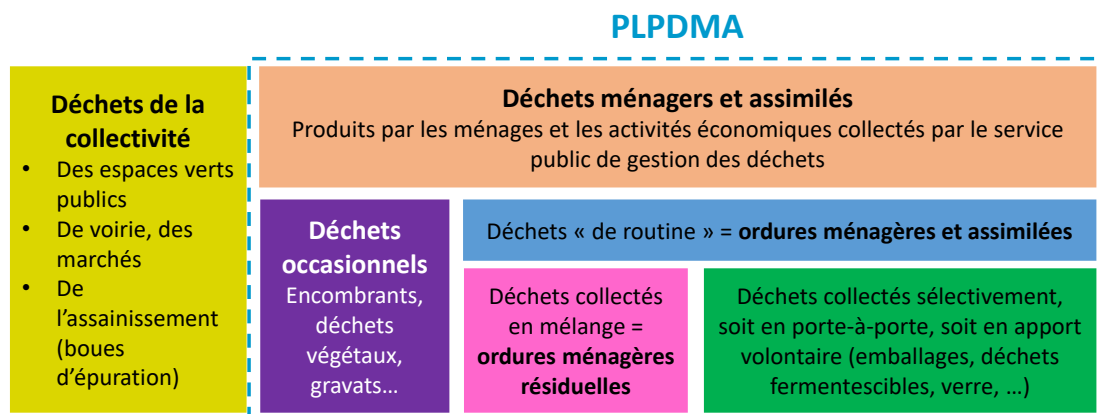
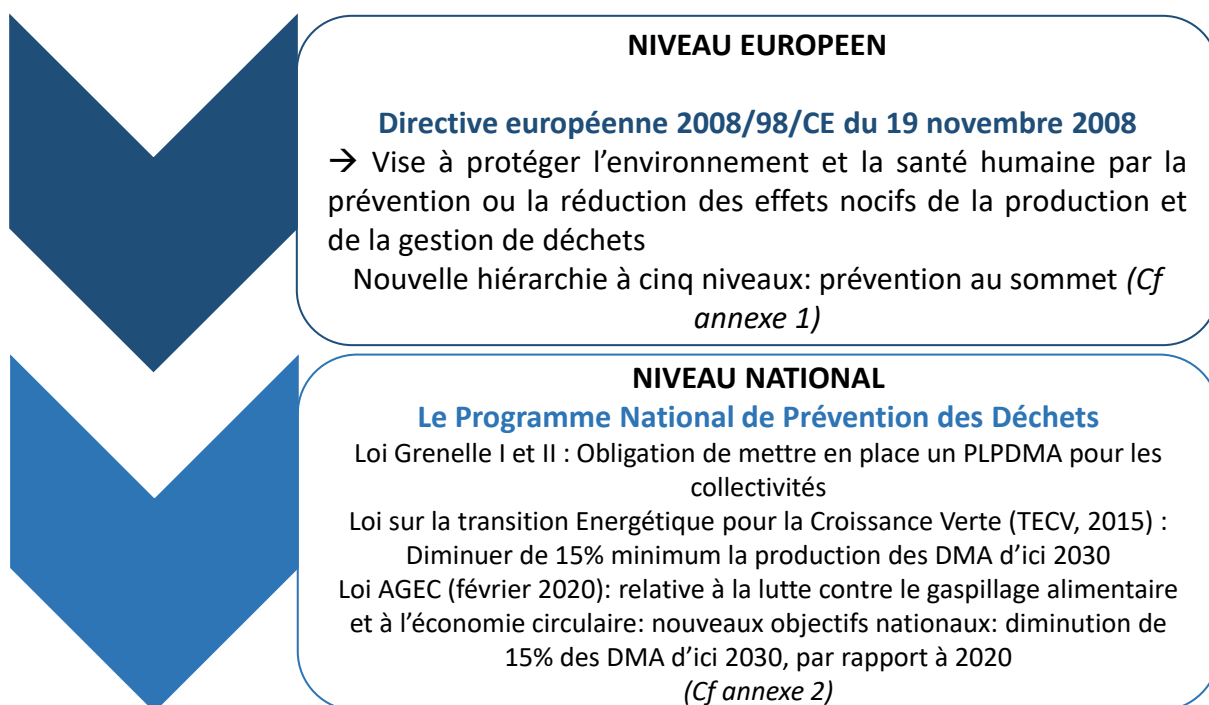


Figure 2 : Schéma représentant les catégories de déchets qui entrent dans le champ d'action du PLPDMA, source ADEME

2.3 Cadre réglementaire

Au 21^{ème} siècle, la prévention des déchets est un des objectifs mondiaux en termes de développement durable que doivent se donner les collectivités.





3 Modalités d'élaboration et de suivi du PLDPMA

3.1 Pilotage et gouvernance

Dans le but de mener à bien ce programme, la collectivité s'est organisée autour d'instances de réflexion et de validation. En effet, les dispositifs de gouvernance visent à :

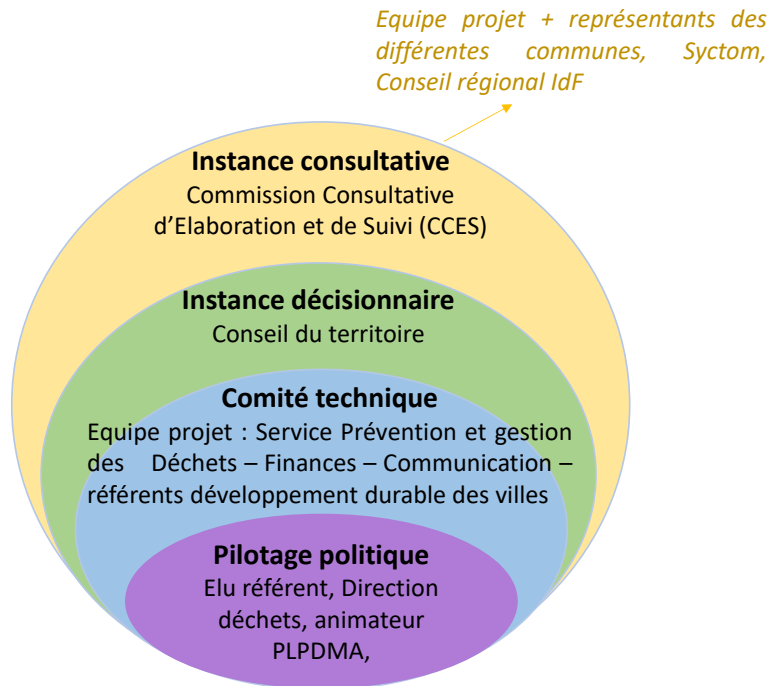
- Orienter le programme et à prioriser les actions de prévention ;
- Mobiliser les acteurs en participant à la co-construction du projet ;
- Identifier les partenariats potentiels et les développer ;
- Evaluer, suivre, ajuster les actions pendant la mise en œuvre du programme.

L'une des clefs de la réussite d'un PLPDMA est que le programme soit porté en s'appuyant sur des instances référentes qui pourront assurer sa gouvernance sur la durée de ce dernier. Pour atteindre ces objectifs :

- Une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** s'est réunie. Elle est composée de représentants des communes, de l'équipe projet de PTdE, des représentants des différentes communes, le Sycotom et le Conseil régional Ile-de-France. Elle a pour but de présenter les grandes thématiques, trouver des actions à mettre en place sur le territoire et créer des groupes projets pour mener une réflexion sur ces actions. Elle doit également rendre un avis sur le projet de PLPDMA, ainsi que sur le bilan qui lui est restituée chaque année. Fin 2027, elle aura la charge d'évaluer ce programme.
- **Le service prévention, composé d'une responsable, un maître composteur, un animateur du PLPDMA, ainsi que neuf ambassadeurs du tri** au sein de PTdE. Ils ont coconstruit le programme et coordonnent toutes les instances liées à ce dernier.

L'animateur PLPDMA a également la charge d'assurer la mise en œuvre, le suivi et le reporting des actions.

- **Un assistant à maîtrise d'ouvrage** (le bureau d'études **VerdiCité**, spécialisé dans la gestion et prévention des déchets), qui a accompagné PTdE dans la construction du PLPDMA. Verdicité a réalisé le diagnostic territorial, a animé les ateliers de co-construction et a aidé PTdE dans la rédaction des fiches-actions ainsi que dans la rédaction du programme.



3.2 Etapes d'élaboration du PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA sont détaillées ci-dessous :

- Constituer une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** ;
- Réaliser un **état des lieux/diagnostic** du territoire :
 - o Recenser des acteurs actifs et potentiels concernés ;
 - o Identifier les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits via des caractérisations ;
 - o Recenser les actions de prévention déjà menées ;
 - o Décrire les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA ;
- Définir les **objectifs de réduction à atteindre** ;
- Définir les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un **planning prévisionnel** ;
- Définir les **indicateurs de suivi** ;
- **Soumettre le projet de PLPDMA au grand public** pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire ;
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.

Pour une durée de 6 ans jusqu'en 2027, le PLPDMA détermine les orientations à prendre pour Paris Terres d'Envol. Il permet de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de

réduction de la production ou nocivité des déchets. Il doit également faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES.

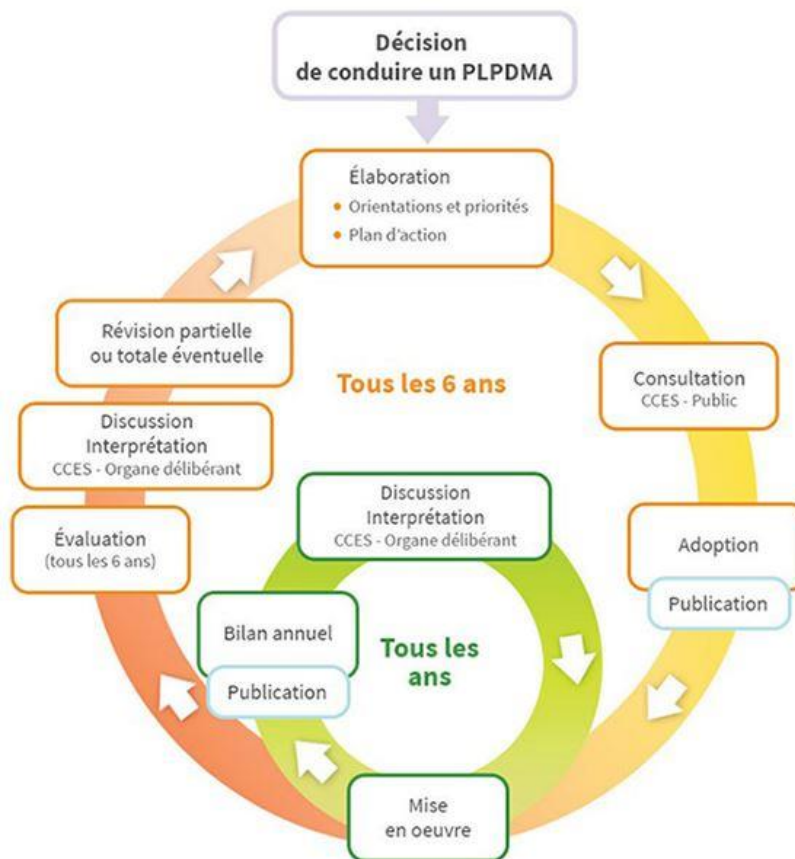
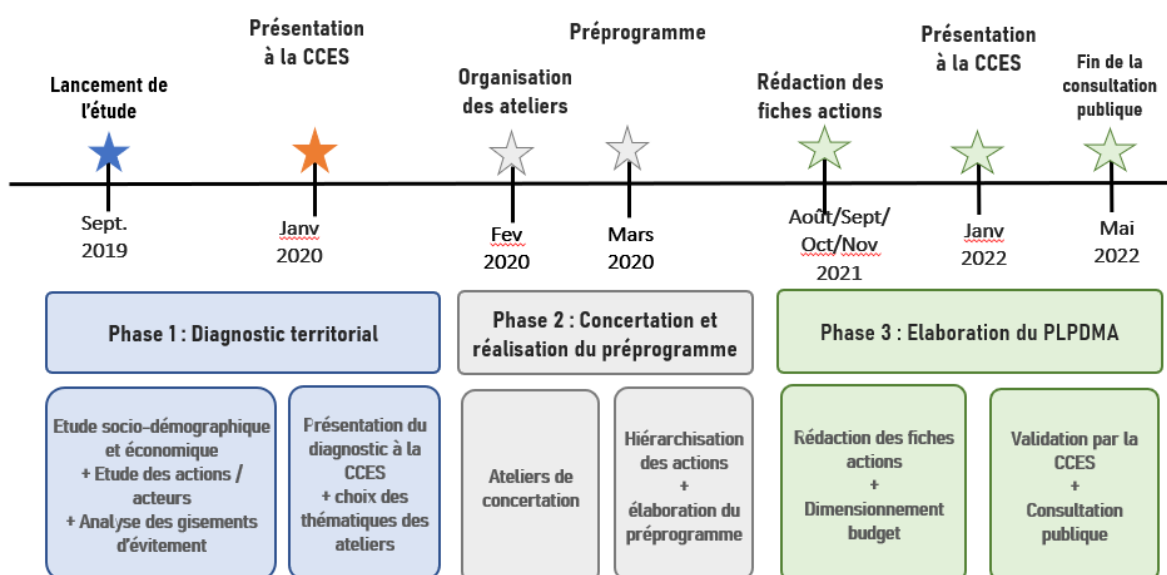


Figure 3 : Etapes d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME).

Le calendrier ci-dessous représente l'ensemble des étapes permettant de réaliser le PLPDMA sur le territoire de PTdE :



3.3 Ateliers de concertation avec les acteurs du territoire

Afin d'atteindre les différents objectifs nationaux, il est nécessaire d'avoir une mobilisation des acteurs du territoire en complément de la mobilisation interne des services. **La multiplication des initiatives est la clef de la réussite d'un programme de prévention.** Une des étapes de construction d'un programme est la mobilisation des acteurs. En effet, elle est essentielle dans l'optique de créer une véritable adhésion des partenaires institutionnels (chambres de commerce, des métiers, d'agriculture, syndicats interprofessionnels, services de l'Etat, collectivités...), des structures publiques, associatives et privées dans le domaine des déchets, mais aussi de l'ensemble des autres acteurs qui potentiellement peuvent agir sur l'évitement des déchets (citoyens, centres socio-culturels, associations de protection de l'environnement, grandes surfaces et petits commerces alimentaires, jardiniers, structures d'éducation à l'environnement, entreprises de réparation, établissements agissants dans le domaine du prêt ou de la location, ...).

La réunion de présentation en CCES de janvier 2020 a permis de convier les partenaires potentiels lors d'une première étape d'information et de sensibilisation à la prévention des déchets. En février/mars 2020, les acteurs volontaires ont ensuite été mobilisés lors de **deux ateliers thématiques**. Ces derniers permettent une réflexion collective avec les acteurs et les usagers du territoire dans le but de faire émerger des actions de prévention potentielles à déployer sur le territoire. Les thématiques abordées étaient :

1. **Réduire les déchets issus des produits de cuisine et de jardin**
2. **Quels leviers pour consommer plus responsable ?**
3. **Entreprises** (cette concertation a été annulée à cause de la situation sanitaire avec la COVID-19). PTdE a souhaité réaliser son PLPDMA malgré cette annulation et lorsque les conditions seront favorables, une nouvelle concertation sur le thème « Ecologie Industrielle et Territoriale » sera réalisée et intégrée.



Figure 4 : Photos des ateliers de concertation.

Une vingtaine de personnes ont contribué aux ateliers, comprenant des étudiants, des représentants de l'EPT, des agents municipaux, des citoyens et des représentants

d'associations. De nombreux échanges lors de ces ateliers ont permis de faire émerger des actions, permettant d'alimenter le préprogramme d'actions.

Ci-dessous un récapitulatif par atelier :

Atelier 1: Quels sont les leviers consommer plus responsable

(jeudi 27 février 2020)

Thématique: la réduction de l'ensemble du gisement de déchets hormis les produits de cuisine et de jardin

3 grandes catégories d'actions ressorties:

- ✓ Actions visant à réduire les emballages : promouvoir l'eau du robinet, réduire l'utilisation de sacs plastiques, développer le vrac...
- ✓ Actions pour favoriser la réparation et le réemploi : mise en place d'un repair café, échange de pièces détachées, besoin de faire monter en compétence les usagers sur ce sujet, créer un annuaire ou guide du réemploi...
- ✓ Actions de sensibilisation : utiliser différents vecteurs de communication, actions « caddies malins », communiquer sur la qualité de l'eau...

2 types d'acteurs sont à cibler : les habitants et les commerçants

23 participants

Atelier 2: Réduire les déchets issus des produits de cuisine et de jardin

(jeudi 5 mars 2020)

Thématique: la réduction du gisement de produits de cuisine et de jardin

4 grandes catégories d'actions ressorties:

- ✓ Actions de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire : recette anti-gaspillage, ateliers « cuisiner les restes », communication autour des DLC...
- ✓ Actions de réduction du gaspillage au sein des restaurations collectives : diagnostic gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires, dans les entreprises, développer des partenariats avec les agriculteurs locaux...
- ✓ Actions de réduction du gaspillage alimentaire avec les commerçants et acteurs de la distribution : mise en place d'une solution pour faciliter le don alimentaire, épicerie solidaire, travail avec les professionnels pour qu'ils réduisent le gaspillage
 - *Rappel de l'importance que chacun peut agir à son niveau (entreprises, habitants, etc...)*
- ✓ Actions autour du compostage : mobiliser des acteurs pour encadrer des sites de compostage dans les jardins partagés, créer un réseau de don de compost et/ou don de vers, communiquer sur les fausses croyances au sujet des nuisances (nuisibles, odeurs)...

27 participants

3.4 Consultation publique

Avant son adoption par le Conseil territorial, le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation publique sur une période minimale de 21 jours (Article R 541-41-24 du Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015), afin de recueillir les remarques et suggestions des habitants.

À la suite de la présentation du projet en CCES le 20 janvier 2022, Paris Terres d'Envol a mis en place plusieurs canaux de diffusion afin de partager à grande échelle le document. Cela s'est déroulé en 2 temps :

MODALITES PERIODE 1 : du 1 au 28 février 2022

- Un communiqué sur le site internet de PTdE avec le rapport à disposition et un lien permettant de déposer son avis sur le projet ou une idée permettant de l'améliorer
- Des livrets disponibles dans les mairies afin de recueillir des avis pour les usagers n'ayant pas internet à disposition chez eux
- Une communication par mail auprès des Maires pour les informer de la mise à disposition du rapport et du lien
- Une communication lors d'évènements sur le territoire (projet disponible en format papier)



RESULTATS

À la suite de cette première consultation, seulement 4 avis ont été émis (via internet). Ces derniers, sont plus orientés collecte ou sur la communication réalisée lors de la consultation publique. Ils n'ont pas apporté de commentaires sur le rapport. Quant aux livrets déposés en mairie, aucun avis n'a été écrit.

À l'issue de cette 1^{ère} phase de consultation, Paris Terres d'Envol a donc décidé de la prolonger jusqu'au 31 mai 2022 et de diversifier davantage sa communication auprès des usagers :

MODALITES PERIODE 2 : du 28 avril au 31 mai 2022

- Communication mail et téléphonique auprès des communes
- Communication lors des formations au compostage (format webinaire)
- Création et impression d'affiches pour un affichage dans les lieux publics, avec un QR code permettant aux usagers d'aller directement sur la page pour consulter et déposer un avis



RESUTATS

Cette deuxième période de consultation a permis d'obtenir un seul avis supplémentaire, qui n'était pas non plus dans le thème de la prévention des déchets.

- ⇒ Paris Terres d'Envol a donc décidé à la suite des nombreux moyens déployés et le temps de la consultation publique d'adopter définitivement le projet de PLPDMA sans modification de ce dernier. Les affiches seront laissées la 1^{ère} année pour que les usagers du territoire puissent encore y avoir accès et laisser des remarques qui pourront être intégrées lors des évaluations annuelles.
- ⇒ Un livret présentant les fiches actions du PLPDMA sera diffusé dès septembre 2022 à l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations etc).

Affiche pour la consultation publique



compostage et jardinage durable

réparation réemploi d'objets

lutte contre le gaspillage alimentaire

éco-exemplarité au bureau

consommation responsable

CONSULTATION PUBLIQUE

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

VOTRE AVIS COMPTE !

CONSULTEZ LE PROJET DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGER ET ASSIMILÉS

- EN LIGNE SUR PARISTERRESDENVOL.FR
- PAR VOIE POSTALE EN ADRESSANT VOTRE COURRIER À
M. LE PRÉSIDENT DE PARIS TERRES D'ENVOL • BP 10018 • 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

EN FLASHANT CE QR CODE



PLUS D'INFORMATIONS : PARISTERRESDENVOL.FR

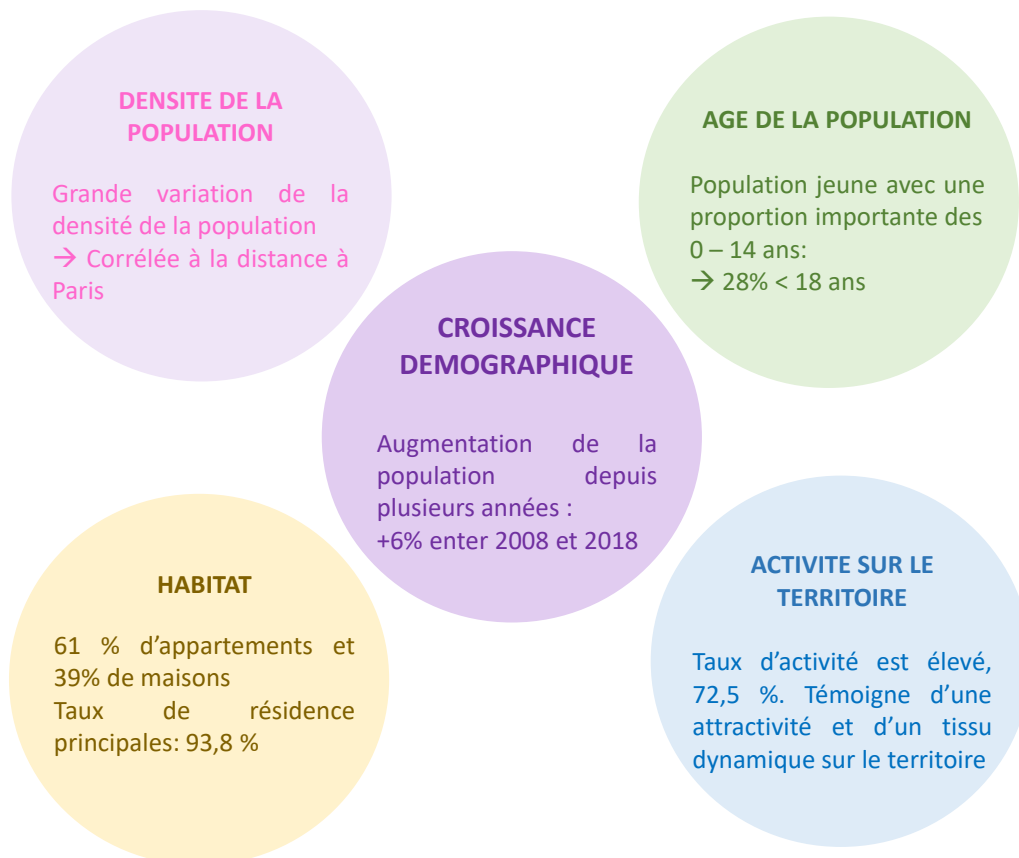


4 Synthèse du diagnostic territorial

Le diagnostic territorial a pour objectif de présenter et partager l'ensemble des données du territoire. Il permet d'identifier les leviers et les freins afin de concevoir un programme de prévention des déchets le plus pertinent possible et le mieux adapté. Seuls les éléments saillants seront abordés ici dans le cadre du PLPDMA.

4.1 Profil socio-économique du territoire

Le diagnostic réalisé en amont a mis en évidence des critères socio-démographiques qui permettent d'orienter les actions qui vont être menées dans le cadre du PLPDMA :



4.2 Le service de gestion des déchets

Le territoire possède 5 compétences et notamment celle de la gestion des déchets ménagers assimilés. Si autres sont partagées avec la Métropole du Grand Paris.

La gestion des déchets est assurée par différents prestataires privés sur l'ensemble du territoire. La collecte est organisée selon un zonage similaire à l'organisation du territoire avant la création de l'EPT. Dans un premier temps en raison des marchés de collecte en cours lors de la création de l'EPT. A termes, l'objectif est d'avoir des prestations à une échelle territoriale.

Ainsi :

L'**UT1**, ex-communauté d'agglomération Terres de France, la collecte est assurée par Véolia ;

L'**UT2**, chaque commune autrefois dite « isolée » a son propre prestataire : collecte assurée par Nicollin pour la ville d'Aulnay-sous-Bois et la COVED pour Le Blanc-Mesnil ;

L'**UT 3**, ex-communauté d'agglomération du Bourget, la collecte est déléguée au prestataire Nicollin.

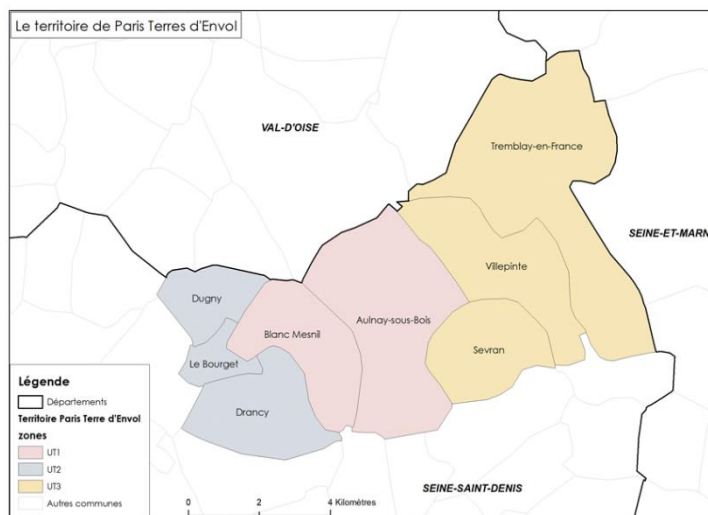


Figure 5 : Les unités territoriales de Paris Terres d'Envol.

4.3 Les thématiques de prévention déjà engagée sur le territoire

Depuis sa création, Paris Terres d'Envol a hérité des démarches portées par les communes et/ou lancé des actions en matière de prévention des déchets. Les actions suivantes ont été recensées :

ACTIONS	DESCRIPTION
COMPOSTAGE	Réalisation d'animations, formations et distribution de matériel pour les usagers des communes par l'équipe prévention (maitre composteur, animateurs).
	Accompagnement des habitats collectifs sur la pratique du compostage partagé.
	Année 2020 (avec la pandémie) : Formation type webinaire et distribution via Drive composteur : 567 composteurs et 143 lombricomposteurs distribués + 125 animations réalisées.
SENSIBILISATION	Animations sur le gaspillage alimentaire, sur les marchés alimentaires par les éco-animateurs du Syctom.
	Interventions d'un prestataire sur 12 mois pour des animations auprès des scolaires sur la prévention (GA, compostage, réemploi, ...).
EVENEMENT	Ateliers dans les écoles lors de la SERD et semaine du développement durable

	En 2019 : 74 animations réalisées → 5 700 personnes sensibilisées (distanciel aussi pendant la pandémie). En 2018 : 56 animations réalisées → 3 400 personnes sensibilisées.
ECO-EXEMPLARITE	Atelier avec les référents développement durable des villes adhérentes au sein des collectivités. Distribution d'accessoires type gourdes en verre aux 135 agents de l'EPT et aux 72 élus.
ECO-CONSOMMATION	Ateliers de fabrication de produits cosmétiques et de produits d'entretiens.
REEMPLOI	Marché avec la ressourcerie « 2mains » : collecte à domicile ou en déchèterie, seconde vie à certains produits et revente à prix solidaires

4.4 Les acteurs du territoire

En parallèle d'un travail de recensement des actions de prévention, il est nécessaire d'identifier des acteurs de la prévention ainsi que les acteurs potentiels.

Il existe deux types d'acteurs selon l'ADEME :

LES PARTENAIRES

Un partenariat résulte d'une entente réciproque entre deux parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Ainsi un partenaire est un organisme (ou une personne) qui participe (ex : au niveau technique et/ou financier) à la réalisation d'une (ou plusieurs) action(s) et sans lequel l'action ne pourrait se réaliser

LES RELAIS

Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions du programme de prévention (sans rémunération), sans un accord formel avec la collectivité qui met en œuvre le programme.

Une matrice acteurs / actions a donc été créée sur le territoire de PTdE, en partenariat avec les responsables du programme de prévention. Cette dernière contient :

- Le nom et les coordonnées de la structure et de la personne référente ;
- Le descriptif de l'action déjà mise en place, en projet ou envisagée comme une possibilité ;
- La thématique ADEME associée à l'action en place, ou potentielle.

Sur le territoire, plusieurs types d'acteurs :

LE TISSU ASSOCIATIF

Acteur le plus représenté. Plusieurs actions ont été recensées en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire et le réemploi.

LES CENTRES ET BAILLEURS SOCIAUX

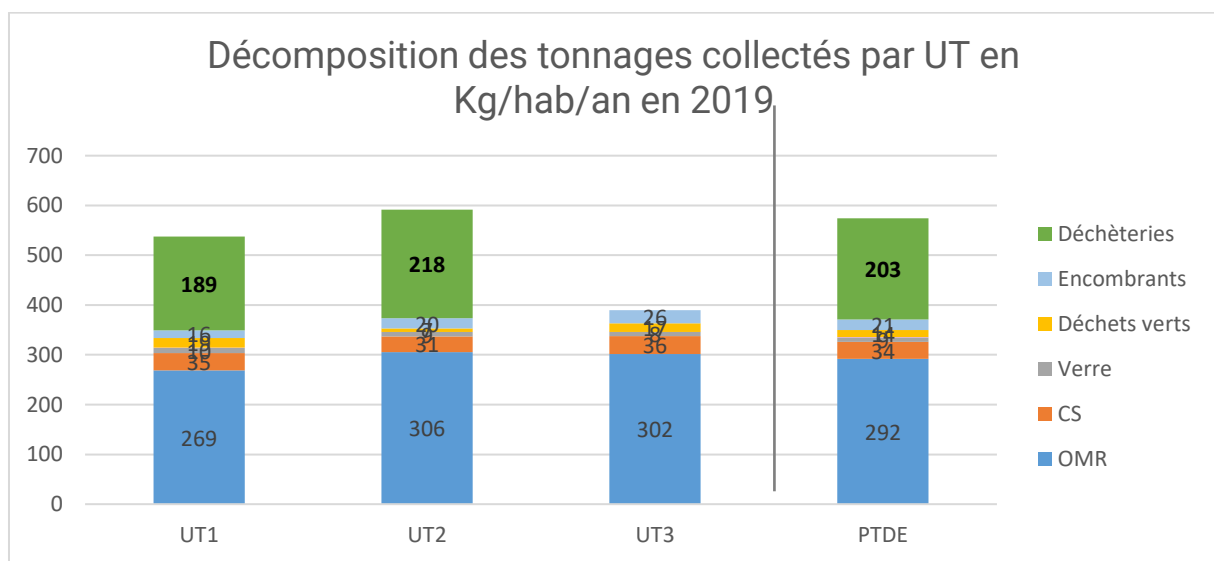
Partenaires potentiels ou des relais.

Pour résumer, il est nécessaire :

- **D'identifier des relais locaux** (correspondants communaux ou de quartiers), **thématiques** (ex : des guides composteurs) ;
 - De **conclure des partenariats** (contrats d'objectifs avec des associations, charte avec les commerçants...)
 - Mobiliser la société civile, l'EPT peut ainsi espérer une dynamique territoriale.
- ➔ La répartition actuelle du tissu d'acteur est inégale, il est donc important de **créer une dynamique collective** ainsi qu'une consolidation du réseau porteur du projet pour sa réalisation et son maintien

4.5 Les gisements d'évitement

Le diagnostic réalisé en amont a permis de connaître les parts de chaque déchet au sein des DMA produits par les habitants. Il a été mis en évidence la production hétérogène de déchets en fonction des unités territoriales :



Par zone, la répartition des tonnages est la suivante : UT1, 34% du tonnage total ; UT 2, 45 % ; UT3, 21%.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des déchets collectés sur le territoire depuis 2010 jusqu'en 2019 :

TOTAL PTdE										
Type de déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OMR	107 143	108 584	107 046	106 960	108 822	107 059	106 678	107 023	106 493	107 021
CS	8 880	9 441	9 403	9 477	9 832	10 338	10 827	11 406	11 925	12 390
Verre	3 755	3 468	3 273	3 356	3 348	3 444	3 291	3 306	3 304	3 386

Déchet vert PàP	3 938	5 701	5 495	5 610	5 902	5 137	5 519	4 624	5 313	5090
ENC	9 275	9 273	7 010	6 834	6 181	6 265	7 252	7 306	7 664	7535
DCT	30 873	37 510	46 099	44 377	39 170	41 184	38 217	41 393	49 886	54672
Biodéchet	/	/	/	/	/	/	/	/	/	103
TOTAL	163 864	173 977	178 326	176 614	173 255	173 427	171 784	175 058	184 585	190197

Avec la période de la pandémie, l'année 2019 a été choisie comme l'**année de référence** pour éviter de nombreux biais dû à la COVID (sur les années 2020 et 2021).

La production totale de déchets ménagers et assimilés (DMA) sur le territoire de PTdE est de **190 197 tonnes en 2019**.

OMA
122 900 T soit 65 %
 (56% d'Omr et 8% de CS)

DECHETS OCCASIONNELS
67 297 T soit 35%
 (7% de DV et ENC, et 29 % de déchets collectés en DCT)

En 2019, lorsque l'ensemble de ces déchets sont ramenés au kg/hab./an, ce sont 521 kg/hab./an qui sont générés soit + 2% entre 2018 et 2019 comme le montre le graphique ci-dessous :

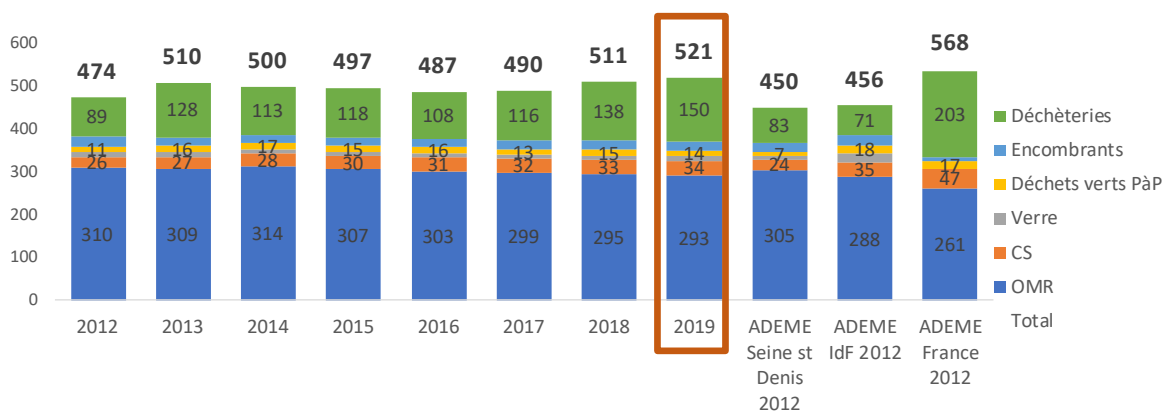
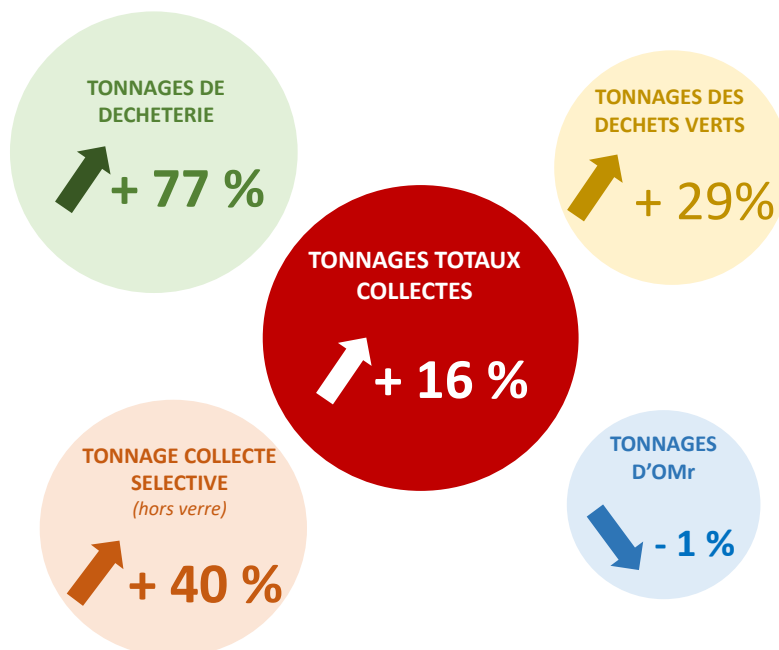


Figure 6 : Graphique représentant la production de DMA en kg/hab./an.


La population du territoire est en constante évolution, il est donc nécessaire d'avoir des indicateurs stables et pertinents qui permettent de comparer les années entre elles. C'est pourquoi, ces déchets sont ramenés au kg/hab./an chaque année.

Sur les 10 dernières années :



Suite à toutes ces analyses des DMA sur les 10 dernières années, des **gisements d'évitement** sont identifiés, sur la base essentiellement des résultats de caractérisations des ordures ménagères résiduelles et multimatériaux.

Thématique d'action de prévention	Composition DMA (2019)	
	kg/hab./an	%
Déchets résiduels (PAS DE PREVENTION)	197	38%
Réduction des emballages	103	20%
Compostage	81	16%
Gaspillage alimentaire	32	6%
Consommation responsable (produit sanitaire)	27	5%
Dématérialisation	25	5%
Action stop pub	12	2%
Réemploi des textiles	11	2%
Réemploi (objet)	30	6%
Prévention/limitation des déchets dangereux	2	0%
Total	521	100%

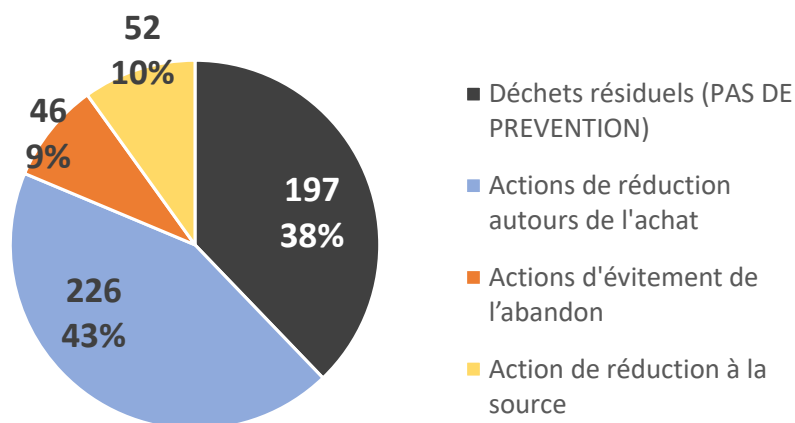


324
kg/hab/an

soit

62 % du
gisement total

Les familles d'actions identifiées dans ce tableau peuvent être classées selon 3 catégories de prévention :



Deux gisements liés à des actions d'évitement des flux ou à la consommation responsable se démarquent :

1. Le gisement d'évitement en lien avec les biodéchets (22%) que cela soit dans le cadre de lutte contre le gaspillage alimentaire (16%) ou lié au compostage (6%) ;
2. Le gisement lié aux emballages (20%).

4.6 Synthèse et enseignements du diagnostic de territoire

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">ORIGINE INTERNE</p>	<p style="text-align: center;">LES FORCES</p> <p>Le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une population majoritairement sédentaire : plus facile à sensibiliser, moins de déchets dus à de nouveaux arrivants - 39 % de pavillons : atout pour le compostage individuel - Une population relativement jeune, facile à sensibiliser, ayant conscience des enjeux environnementaux - Une population active composée en majorité d'ouvriers et d'employé : plus sensibles à l'argument économique ? <p>Les actions et acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des initiatives déjà engagées sur le territoire et des partenaires actifs : valoriser ce qui existe et étendre. - Un poids associatif encourageant. - Des actions déjà engagées par l'EPT, notamment sur l'éco-exemplarité. - Habitat : certains bailleurs essayent de travailler sur la problématique des déchets (prévention ou gestion) en lien souvent avec la propreté. <p>La gestion des déchets – organisation en interne à Paris Terres d'Envol:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 63% du gisement de DMA peut faire l'objet d'actions de prévention - Les déchèteries semblent bien identifiées par les usagers => possibilité de développer le réemploi sur place ? - Une redevance spéciale est en place sur une partie du territoire. - Une bonne connaissance du territoire par les agents de la Direction : équipe stable ; Existence d'un vrai service de prévention ; partenaires villes mobilisés. - Plan Climat Air Energie Territorial en place, avec des objectifs de réduction des déchets clairs et ambitieux : 4 actions sur la prévention des déchets <p>Des communes du territoire avaient mis en place des PLPD (ex-communes du SEAPFA + Aulnay-sous-Bois)</p>	<p style="text-align: center;">LES RELAIS</p> <p>Le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la population (+6%) entre 2009 et 2019 - 38% des ménages composés d'une seule personne : consommateurs d'emballages individuels - 61% de logements en habitat collectif : la mise en place de pratiques de compostage est plus complexe à mettre en place (plus de détachement par rapport aux poubelles qui sont gérées collectivement engendrant moins de motivation) - 53% de la population est locataire : une sensibilisation à adapter pour un public potentiellement non sédentaire, avec un taux de renouvellement de biens d'équipement plus important - Une population relativement jeune, plus consommatrice de produits. <p>Les actions et acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6% du territoire couvert en termes de composteur - Manque d'identification par PTdE des éventuels porteurs de projets <p>La gestion des déchets – organisation en interne à Paris Terres d'Envol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du tonnage de déchets (+16%) entre 2010 et 2019, notamment sur les tonnages de déchèterie (+77%) - Déchèteries « très » identifiées, également par des personnes extérieures - Absence de déchèterie sur une partie du territoire - Dynamique et implication inégale sur le territoire en matière de prévention : certaines communes sont plus avancées et proactives sur le sujet. - Communication entre les référents DD et le reste des communes pas forcément fluide : inclure d'autres personnes lors des réunions ? Problématique de l'acceptation du rôle de l'EPT par les villes, légitimité de la compétence encore fragile => la prévention peut parfois être identifiée comme relevant de la compétence communale..
	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">ORIGINE EXTERNE</p>	<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte juridique et réglementaire, dont émane beaucoup d'éléments bibliographiques - Prise de conscience collective sur les enjeux climatiques - La prévention dans l'air du temps et médiatisée (« repair café », jardins partagés, dons...) - Accompagnement du SYCTOM (animation, SYCTOM PLPDMA) <p>PRPGD : réflexion de la région sur l'accompagnement des collectivités</p>

5 Cadre général du programme d'actions

5.1 Objectifs stratégiques du programme

Pour répondre aux exigences réglementaires nationales, il serait nécessaire de réduire de 0,75 % la production de déchet/an, sur une période de 20 ans (dernière année : 2039). Quant aux exigences régionales il serait nécessaire de réduire de 0.66% par an sur 15 ans (dernière année 2033).

Si certaines actions sont difficilement quantifiables en termes d'objectifs de réduction chiffrés (actions liées à la sensibilisation notamment), d'autres actions permettent de déterminer des objectifs de réduction à 2027 pour Paris Terres d'Envol.

Le PLPDMA de Paris Terres se fixe 3 objectifs globaux :

- En terme quantitatif : il s'agit de **réduire de 0,77%/an** (en kg/hab./an) le poids de DMA produits sur la période de mise en œuvre du programme de 2022 à 2027 (année de référence : 2019).
- En terme qualitatif : il s'agit de réduire la nocivité des déchets par une réduction de l'usage, en amont, de produits générant des déchets dangereux et par l'orientation correcte de ces derniers au moment de l'abandon.
- En termes de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...) et de donner de la visibilité aux actions qu'ils portent.

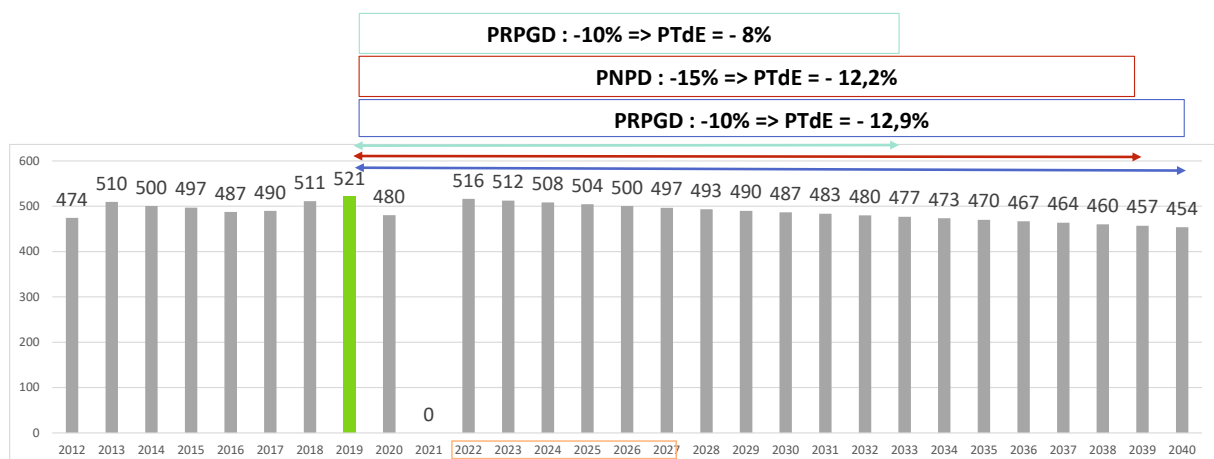


Figure 7 : Graphique représentant les objectifs souhaités pour la réduction des DMA en kg/hab./an.

5.2 Le programme d'actions

Suite aux ateliers de concertations des idées d'action ont été mises en évidence. L'équipe projet en accord avec les représentants des communes ont construit un pré-programme.

Au total, 40 propositions d'actions sont ressorties. Ces propositions ont été classées selon deux niveaux :

- L'enjeu lié à la mise en place de l'action : son impact sur le gisement, le caractère emblématique ;
- L'accessibilité de l'action : sa faisabilité et facilité de mise en œuvre par le service de PTdE.

À la suite de ce processus, 10 actions présentant une priorité élevée (entre 1 et 3) ont été sélectionnées pour constituer le programme d'actions de Paris Terres d'Envol.

Le tableau ci-dessous reprend les 10 actions sélectionnées, en fonction de leur priorisation au sein du PLPDMA. Chaque action faisant l'objet de la rédaction d'une fiche action :

N°	Axe stratégique	Nom de l'action
1	Réduire les produits de cuisine et de jardin	Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire
2		Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire
3		Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants scolaires collectifs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
4	Réduire les produits de cuisine et de jardin	Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire
5		Mobiliser un tissu d'acteurs pour développer le compostage collectif
6	Actions d'éco-consommation	Développer et animer des ateliers de réparations auprès du grand public
7		Sensibiliser les ménages sur leur mode de consommation lors d'animations « caddie malins »
8	Action d'évitement de l'abandon	Promouvoir le don de vêtements aux associations et l'achat de textiles conçus avec des tissus responsables ou de seconde main
9	Action de réduction à la source	Promouvoir l'autocollant Stop Pub

10	L'éco-exemplarité	Développer et promouvoir l'éco-exemplarité
-----------	--------------------------	--

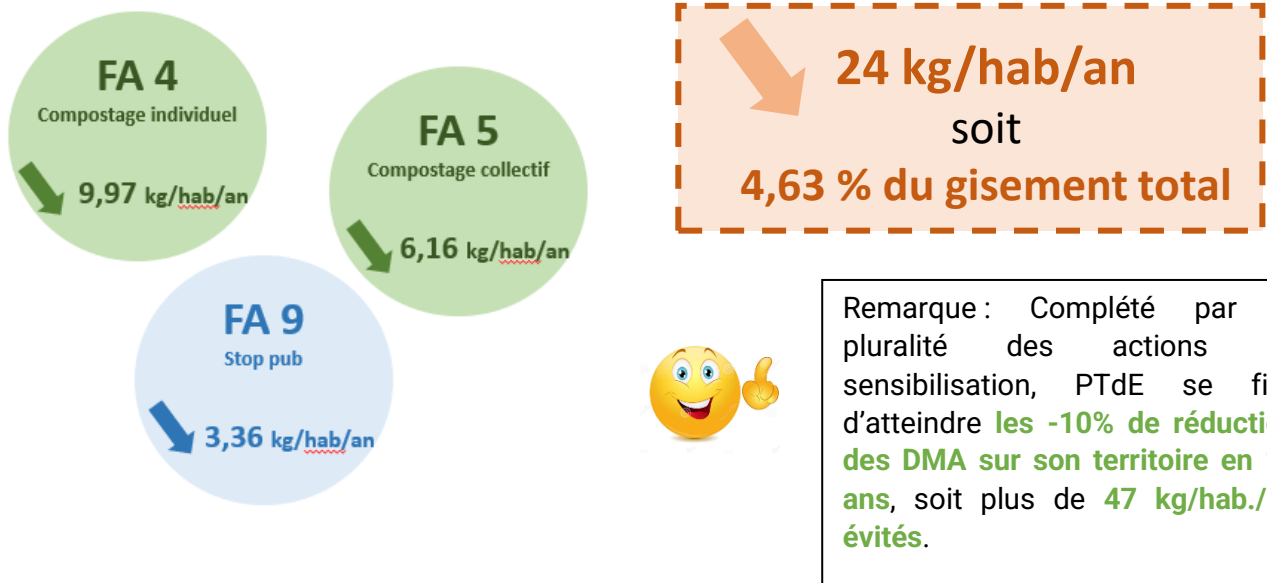
Les autres actions non retenues dans le PLPDMA ne sont pas pour autant écartées mais jugées comme moins prioritaires selon la grille de « priorisation » de l'ADEME. Elles pourront être étudiées annuellement pour venir enrichir le programme.

5.3 Objectifs de réduction des DMA par actions

Le tableau ci-dessous présente le potentiel de réduction en kg/hab./an par action :

N°	Gisement d'évitement (kg/hab./an)	2022	2023	2024	2025	2026	2027 Potentiel final	Total en tonnes
1	32	0,00	0,41	0,68	0,95	1,22	1,50	549
2		0,01	0,03	0,05	0,07	0,08	0,10	38
3		/	/	/	/	/	/	/
4	81	1,63	3,30	4,97	6,64	8,31	9,97	3 662
5		0,50	1,43	2,61	3,79	4,98	6,16	2 260
6	30	0,05	0,13	0,21	0,29	0,37	0,44	163
7	103	0,09	0,25	0,41	0,60	0,82	1,08	395
8	11	0,25	0,50	0,75	1,00	1,25	1,50	551
9	12	1,80	2,40	2,64	2,88	3,12	3,36	1 234
10	/	/	/	/	/	/	/	/
Total	269	4,34	8,45	12,32	16,22	20,15	24,11	8 853
		-0.83%	-1.62%	-2.37%	-3.12%	-3.87%	-4.63%	

Trois actions ont un fort potentiel de réduction :



5.4 Moyens prévisionnels de mise en œuvre de ce programme

5.4.1 Moyens humains

La Direction des Déchets Ménagers et Assimilés de l'EPT est composée du service de prévention des déchets qui est chargé de l'élaboration et du pilotage du PLPDMA. L'équipe projet du service prévention assure l'élaboration du PLPDMA, la coordination technique et le suivi des actions : développement du compostage urbain, du réemploi, sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, suivi des partenariats... Ce dernier assure également le suivi des indicateurs du PLPDMA et les études d'évolution des tonnages et de coûts de collecte.

Le PLPDMA mobilise également le service communication, concernant la réalisation de supports de sensibilisation.

Lors de la rédaction du PLPDMA, les moyens humains et le temps accordé ont été estimés. En effet, à partir des estimations sur le temps dédié à chaque action et sur les prestations externalisées, les moyens humains internes à déployer durant le programme seraient en moyenne de 1.8 ETP¹ sur toute la durée du PLPDMA. Ces moyens humains estimés sont des moyens supplémentaires à ceux déjà présents.

¹ 1 ETP = un équivalent temps plein (base 220 jours / an).

			ETP						Moyenne
			2022	2023	2024	2025	2026	2027	ETP
AXE 1 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	1	Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire	0,11	0,06	0,06	0,08	0,06	0,06	0,07
	2	Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire	0,16	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14
	3	Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants collectifs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	0,07	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
AXE 1 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	4	Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire	0,71	0,48	0,48	0,48	0,48	0,48	0,52
	5	Mobiliser un tissu d'acteurs pour développer le compostage collectif	0,34	0,31	0,36	0,36	0,36	0,36	0,35
AXE 2 : Actions d'éco-consommation	6	Développer et animer des ateliers de réparation auprès du grand public	0,10	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04
	7	Sensibiliser les ménages sur leur mode de consommation lors d'animations "caddie malins"	0,13	0,19	0,19	0,21	0,23	0,26	0,20
AXE 3 : Actions d'évitement de l'abandon	8	Textiles	0,23	0,16	0,16	0,17	0,16	0,16	0,17
AXE 4 : Action de réduction à la source	9	Stop pub	0,17	0,08	0,08	0,12	0,08	0,11	0,10
AXE 5 : Eco exemplarité	10	Eco exemplarité	0,22	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,13
			2,24	1,62	1,67	1,77	1,72	1,77	1,80

Figure 8: Tableau récapitulatif des moyens humains estimés pour la durée du PLPDMA.

5.4.2 Bilan financier

En plus des moyens humains estimés, les moyens financiers ont été calculés pour chaque action (hors moyens humains), ainsi que les économies générées si 100% des déchets étaient normalement incinérés.

			Coût total €HT	Economies réalisées sur le traitement	Balance financière
AXE 1 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	1	Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire	19 500 €	115 292 €	-95 792 €
	2	Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire	154 240 €	8 064 €	146 176 €
	3	Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants collectifs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire	4 200 €		4 200 €
AXE 1 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	4	Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire	199 884 €	769 119 €	-569 235 €
	5	Mobiliser un tissu d'acteurs pour développer le compostage collectif	60 150 €	474 671 €	-414 521 €
AXE 2 : Actions d'éco- consommation	6	Développer et animer des ateliers de réparation auprès du grand public	3 000 €	34 273 €	-31 273 €
	7	Sensibiliser les ménages sur leur mode de consommation lors d'animations "caddie malins"	9 400 €	83 019 €	-73 619 €
AXE 3 : Actions d'évitement de l'abandon	8	Textiles	6 000 €	115 658 €	-109 658 €
AXE 4 : Action de réduction à la source	9	Stop pub	1 380 €	259 074 €	-257 694 €
AXE 5 : Eco exemplarité	10	Eco exemplarité	900 €		900 €
			458 654 €	1 859 171 €	-1 400 517 €

Figure 9: Tableau des coûts de chaque action du PLPDMA.

5.5 Dispositif de suivi et d'évaluation

Pour un PLPDMA, la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire. Cela permet également de :

- Mesurer l'état d'avancement ;
- Connaître les réels impacts des actions ;
- Identifier l'avancement des objectifs et adapter la mise en œuvre si besoin ;
- Rendre compte de l'avancement aux partenaires, élus et la population.

Les indicateurs sont développés à deux niveaux en accord avec les recommandations de l'ADEME :

INDICATEURS GLOBAUX
(du programme)

INDICATEURS SPECIFIQUES
(pour chacune des actions)

5.5.1 Indicateurs de programme

Il existe onze indicateurs mis au point par l'ADEME pour suivre l'avancement des objectifs stratégiques dans les programmes contractuels, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Dans ce PLPDMA, afin de garder une cohérence avec des indicateurs précédents, certains sont repris par PTdE : indicateurs d'actions, indicateurs de moyens et indicateurs d'impact.

5.5.2 Indicateurs d'actions

Pour ce qui est des indicateurs d'actions, une typologie dans les PLPDMA contractuels avec l'ADEME ont été faits.

Il existe 4 catégories d'indicateurs :

- **Indicateurs d'activités** : ils sont directement liés à l'intervention de la collectivité :
 - o **Indicateurs de moyens** : ce sont les moyens mobilisés (financiers et temps humains) et le matériel utilisé pour l'action.
 - o **Indicateurs de réalisation** : ce sont toutes les informations qui montrent comment ont été réalisée la tâche (outils diffusés, nombre de personnes participantes, relais contactés, etc....)
- **Indicateurs d'impact** : résultats de l'intervention de la collectivité (mesure les résultats obtenus)
 - o **Indicateurs de participation** : mesure ou estime la quantité d'acteurs concernés (*exemple : nombre de personne sensibilisées*)
 - o **Indicateurs de quantités évitées** : mesure ou estime (sauf si on parle de sensibilisation) la quantité de déchets évités grâce à l'action (quantité détournée des OMr).

6 Actions du programme

6.1 Comment lire une fiche action ?

Une fiche action est divisée en plusieurs parties :

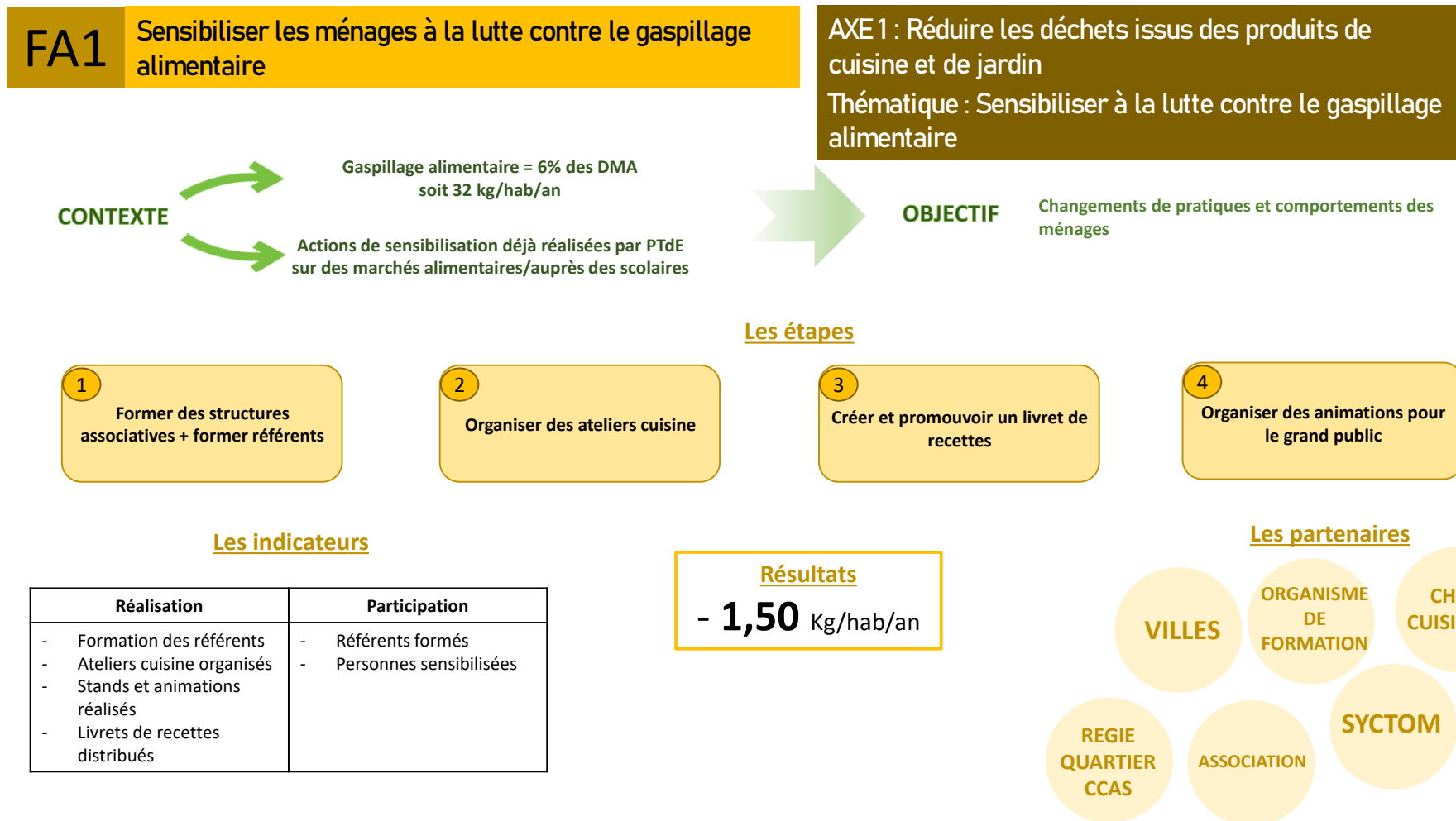
- **Une partie générale**, avec le constat issu du diagnostic, le descriptif de l'action et ses objectifs ;
- **Les étapes opérationnelles de l'action**, avec le nombre de jours dédiés pour chaque étape par année, ainsi que les moyens matériels (budget prévisionnel) ;
- **Les indicateurs** : indicateurs de réalisation et de participation par année, correspondant aux sous-actions associées ; ces moyens peuvent être complétés, si l'action s'y prête, par un objectif de réduction des déchets ;
- **Les partenaires** : les partenaires et relais pressentis (associations, services internes à la collectivité, entreprises, bailleurs...) sont listés, ainsi que les soutiens attendus : soutien financier, technique (contribution par des connaissances techniques), humain (mise à disposition de personnel) ou matériel (mise à disposition de matériel). Les moyens de communication pour mobiliser ces différents acteurs sont également détaillés.

Les fiches actions peuvent être séparées en 2 catégories :

- Les actions « génératrices d'évitement », qui sont quantifiables ;
- Les actions « support » qui ne sont pas quantifiables mais qui vont contribuer à la réduction des déchets (sensibilisation, éco-exemplarité...) : fiches 3 et 10.

6.2 Les dix fiches actions

6.2.1 Fiche 1 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire



6.2.2 Fiche 2 : Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire

FA2 Accompagner les restaurations scolaires et d'entreprises dans la mise en œuvre de plans de lutte contre le gaspillage alimentaire

AXE 1 : Réduire les produits de cuisine et de jardin
Thématique Réduire le gaspillage alimentaire au sein des restaurants collectifs



Les étapes

- 1**
Promouvoir le diagnostic auprès des établissements
- 2**
Préparer l'opération + sélection des sites
- 3**
Réalisation d'un diagnostic par un prestataire
- 4**
Mobiliser les acteurs en interne
- 5**
Plan d'action et pesées de contrôle

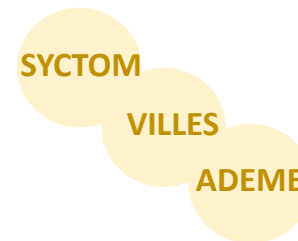
Les indicateurs

Réalisation	Participation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements - Réunion de restitution + co-construction du plan d'actions - Employés formés - Nombre de brigades scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Référents formés - Personnes sensibilisées

Résultats

- 0,1 Kg/hab/an

Les partenaires



6.2.3 Fiche 3 : Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants collectifs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

FA3 Développer une campagne de sensibilisation au sein des restaurants collectifs contre le gaspillage alimentaire

AXE 1 : Réduire les déchets issus des produits de cuisine
Thématique : Réduire le gaspillage alimentaire au sein des restaurants collectifs



Les étapes

1
Sensibiliser les convives par des animations

2
Préparer une campagne de sensibilisation aux producteurs locaux

3
Campagne de sensibilisation

Les indicateurs

Réalisation	Participation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de sensibilisation et animation - Nombre de producteurs partenaires - Nombre d'établissements volontaires - Nombre de stands tenus - Nombre de fiches recettes - Nombre de disco soupe - Nombre d'expositions 	<ul style="list-style-type: none"> - Convives sensibilisés par les différents événements

Résultats
Potential de réduction non quantifiable

Les partenaires



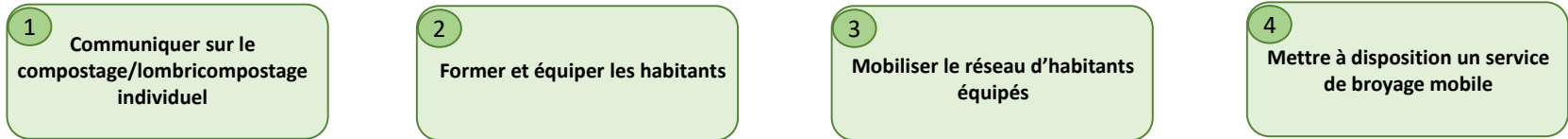
6.2.4 Fiche 4 : Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire

FA4 Promouvoir la pratique du compostage individuel sur le territoire

AXE 1 : Réduire les déchets issus des produits de Thématique : Promouvoir et développer la gestion de proximité des biodéchets



Les étapes



Les indicateurs

Réalisation	Participation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations webinaires - Nombre de formations via évènements - Nombre de formations dans les écoles/collèges - Nombre d'opérations de broyage organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées - Nombre de personnes amenant les branchages et repartant avec le broyat

Résultats
- **9,98** Kg/hab/an

Les partenaires



6.2.5 Fiche 5 : Mobiliser un tissu d'acteurs pour développer le compostage collectif

FA5 Mobiliser un tissu d'acteurs pour développer le compostage collectif

AXE 1 : Réduire les produits de cuisine et de jardin
Thématique : Promouvoir et développer la gestion de proximité des biodéchets

CONTEXTE

- Biodéchets compostables = 16% des DMA soit 81 kg/hab/an
- Animations et formations réalisées par PTdE



OBJECTIF Mobiliser un tissu d'acteur et promouvoir les pratiques de compostage collectif

Les étapes

- 1 Communiquer sur le compostage/lombricompostage partagé
- 2 Créer/utiliser un outil collaboratif de gestion de site de compostage partagé
- 3 Identifier un réseau d'acteurs: aide à l'identification des sites + désignation des référents
- 4 Création du réseau de référent, formation et animation
- 5 Equipement des sites

Les indicateurs

Réalisation	Participation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites avec composteurs partagés - Nombre de sites avec lombricomposteurs partagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes compostant avec un composteur partagé - Nombre de personnes compostant avec un lombricomposteur partagé

Résultats
- 6,16 kg/hab/an

Les partenaires



6.2.6 Fiche 6 : Développer et animer des ateliers de réparation auprès du grand public

FA6

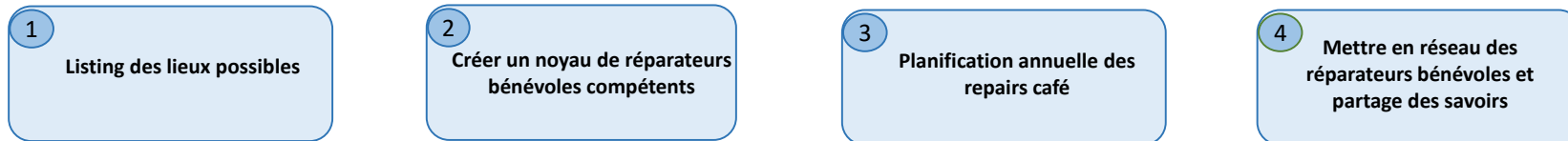
Développer et animer des ateliers de réparation auprès du grand public

AXE 2 : Actions d'éco-consommation

Thématique : Développer la réparation et le réemploi du mobilier et des électroménagers



Les étapes



Les indicateurs

Réalisation	Participation
- Nombre de rencontres partages de savoirs	- Nombre de personnes sensibilisées aux repairs café
- Nombre d'animations de repairs cafés	- Nombre de personnes sensibilisées lors des collectes DEEE
- Nombre d'animations lors des collectes	

Résultats

- 0,44 Kg/hab/an

Les partenaires



6.2.7 Fiche 7 : Sensibiliser les ménages sur leur mode de consommation lors d'animations « caddie malin »

FA7

AXE 2 : Actions d'éco-consommation
Thématique : Réduire les emballages

CONTEXTE

Emballages = 20% des DMA
 soit 103 kg/hab/an

Territoire actif sur les thématiques de la prévention et du tri. Important de sensibiliser les ménages lors de leurs achats



OBJECTIF

Sensibiliser les consommateurs à l'éco-consommation avec des pratiques raisonnées d'achat et réduire la quantité d'emballages

Les étapes

- 1 Identifier et mettre en place un réseau de partenariat avec les surfaces
- 2 Communiquer auprès des ménages
- 3 Sensibiliser des employés des GMS
- 4 Animation « caddie malin »
- 5 Organisation de repas collaboratifs dans les régies de quartier et associations

Les indicateurs

Réalisation	Participation
- Nombre d'animations réalisées en GMS	- Nombre de personnes sensibilisées dans les GMS
- Nombre de repas collaboratifs organisés	- Nombre de personnes sensibilisées lors des repas collaboratifs
- Nombre de fiches distribuées aux employés des GMS	

Résultats

- 1,08 Kg/hab/an

Les partenaires



6.2.8 Fiche 8 : Promouvoir le don de vêtements aux associations et l'achat de textiles conçus avec des tissus responsables ou de seconde main

FA8 Promouvoir le don de vêtements aux associations et l'achat de textiles conçus avec des tissus responsables ou de seconde main

AXE 3 : Actions d'évitement de l'abandon
Thématique : Favoriser le réemploi des textiles



Les étapes

- 1**

Optimiser le réseau de bornes textiles
- 2**

Cartographier l'ensemble des points de collecte
- 3**

Etablir un partenariat avec des structures
- 4**

Promouvoir par des actions de communication variées

Les indicateurs

Réalisation	Participation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles bornes implantées sur le territoire - Nombre de classes participant au challenge inter-classes - Nombre d'entreprises collectées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves sensibilisés

Résultats

- 1,50 Kg/hab/an

Les partenaires



6.2.9 Fiche 9 : Promouvoir l'autocollant Stop Pub

FA9 Promouvoir l'autocollant Stop pub

AXE 4: Actions de réduction à la source Thématique : Réduire les imprimés non sollicités

CONTEXTE

Gisement détournable = 2% des DMA
soit 12 kg/hab/an

Deux campagnes de distribution réalisées entre 2013 et 2015 et PTdE souhaite s'inscrire dans la continuité de cette action



OBJECTIF Limiter la quantité des imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres des administrés.

Les étapes

- 1 Evaluer le taux d'équipement avec autocollant
- 2 Création et édition de l'autocollant
- 3 Sensibiliser et établir des partenariats
- 4 Promouvoir et diffusion de l'autocollant
- 5 Réévaluation du taux d'équipement et bilan

Les indicateurs

Réalisation	Participation
- Nombre d'autocollants Stop pub imprimés	- % de logements équipés en Stop pub
- Nombre de logements enquêtés	
- Nombre de partenariats conclus	

Résultats

- 3,36 Kg/hab/an

Les partenaires



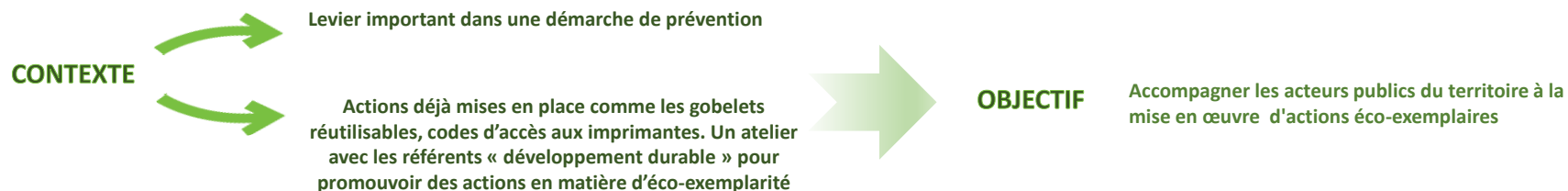
6.2.10 Fiche 10 : Développer et promouvoir l'éco-exemplarité

FA10

Développer et promouvoir l'éco-exemplarité

AXE 5 : L'éco-exemplarité

Thématique : L'éco-exemplarité



Les étapes

- 1** Etat des lieux de l'ensemble des services dans les locaux de PTdE
- 2** Constituer un réseau de référents « Eco-exemplarité » et co-construction d'un plan d'actions
- 3** Mise en place et suivi des actions choisies
- 4** Accompagner les 8 communes sur des actions d'éco-exemplarité

Les indicateurs

Réalisation	Participation
- Nombre d'animations/vistes/ateliers réalisés auprès des agents de PTdE	- Nombre de personnes formées / sensibilisées
- Nombre de référents au sein de PTdE	- Nombre d'employés formés
- Nombre d'impressions au sein de PTdE	
- Nombre de diagnostics communaux réalisés	

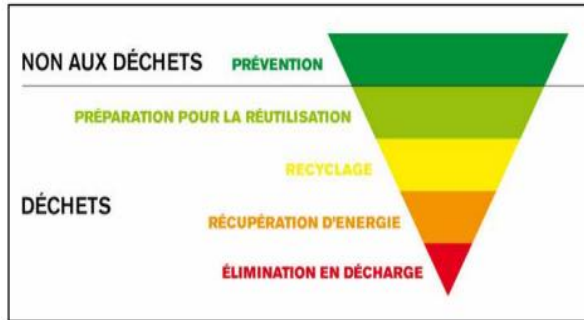
Résultats
Potentiel de réduction non quantifiable

Les partenaires



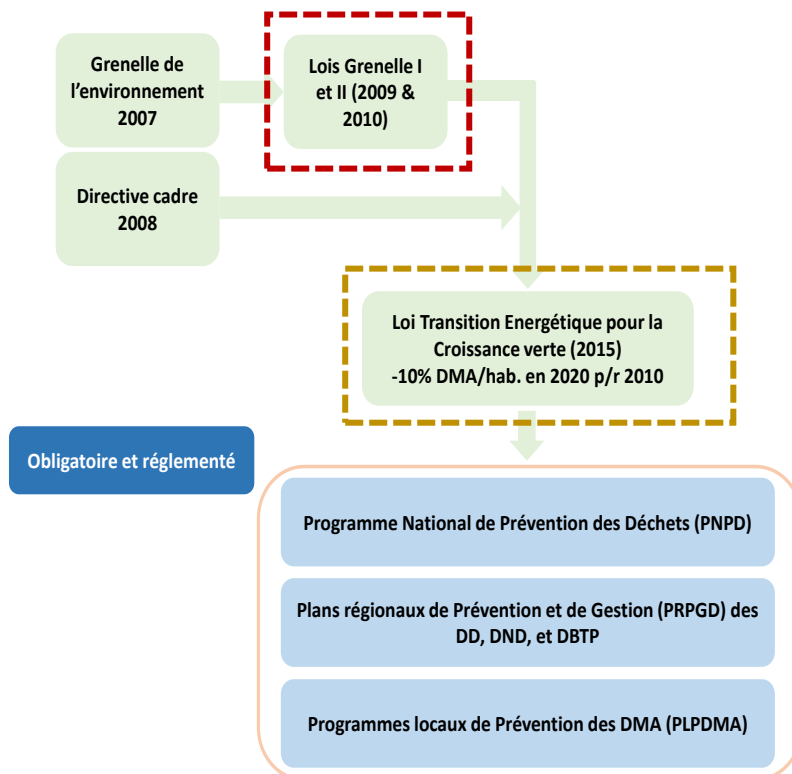
ANNEXES

Annexe 1 : Hiérarchisation de la gestion de déchets selon la directive européenne

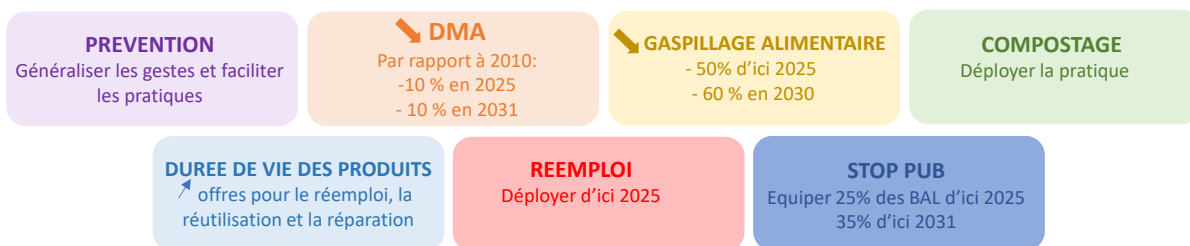


Source du schéma : <http://fr.ecodyger.com/idea/>

Annexe 2 : Règlementation européenne, nationale, régionale et locale



Annexe 3 : les 7 objectifs régionaux





Paris Terres d'Envol
BP 10018 - 93 601
Aulnay-sous-Bois cedex

01 48 17 02 80
contact.usagers@paristde.fr
paristerresdenvol.fr